# Plan de formation des doctorants de l’ED SMRE

L’arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale demande aux Ecoles Doctorales de proposer aux doctorants les formations nécessaires à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les celles associées à l’acquisition d’une culture scientifique élargie. Ces formations doivent non seulement permettre de préparer les docteurs au métier de chercheur dans le secteur public, l’industrie et les services mais, plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. Elles définissent un dispositif d’appui à l’insertion professionnelle des docteurs, tant dans les établissements publics que dans le secteur privé, établi en relation avec les organismes ou associations concourant à ce même objectif et comportant, le cas échéant, un bilan des compétences acquises .

Dans ce cadre, l’ED SMRE a défini un plan de formation qui est proposé aux doctorants. Il est organisé autour des principes suivants.

## Principe

* Valider l’obtention d’un minimum de 60 crédits au cours des trois années de thèse avec un minimum de 10 crédits par domaine de formation. NB Il ne s’agit pas de crédits ECTS, mais de crédits de formation « ED ».
* 3 domaines de formations
  + Scientifique (cours ED, cours Master, école d’été, …)
  + Ouverture (langues, mobilité internationale, modules « outils », …)
  + Professionnalisation (formations proposées par le Département Carrières – Emploi du Collège Doctoral, Doctoriales®, …)
* Possibilité pour le doctorant de colorier son profil de formation en fonction de ses projets pour l’après-thèse.
* En moyenne 5 crédits / jour de formation ou pour dix heures de cours.
* Pour les thèses en cotutelles, la situation sera examinée au cas par cas, mais à priori 30 crédits obtenus en France sont demandés.
* Pour les doctorants chargés d’enseignements : il est recommandé se suivre préférentiellement les formations consacrées au métier d’enseignant-chercheur. Les autres formations sont laissées au choix du doctorant.
* La validation des crédits se fait lors de l’entretien annuel obligatoire de ré-inscription ou lors de l’entretien de pré-soutenance avec les directeurs d’études doctorales (DED).
* Les formations orientées vers la professionnalisation sont mutualisées entre les écoles doctorales et elles sont présentées via le portail Formadoc (<http://formadoc.net>) du Collège Doctoral de la ComUE Lille-Nord de France
* En cas de problème d’obtention des identifiants Formadoc, le doctorant doit se rapprocher de M ; Christophe Van Brussel ([sec-edsmre@univ-lille1.fr](mailto:sec-edsmre@univ-lille1.fr))

<http://www.cue-lillenorddefrance.fr/?q=college-doctoral>

<http://www.cue-lillenorddefrance.fr/?q=college-doctoral/dce>